

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 décembre 2005  
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues  
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise  
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean  
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette  
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert  
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H  
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

## **EXCUSES :**

M. FERILLOT Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 - BP 3000 - Parcs de stationnement Bourse / Jean-Jaurès / Tourny / Salinières - Modification des grilles tarifaires - Adoption - Autorisation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention en date du 29 juin 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié à la société BP 3000 la construction et l'exploitation de quatre nouveaux parcs de stationnement souterrains d'une capacité globale de 2295 places, ainsi que la réhabilitation et l'exploitation du parc Tourny à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le contrat de délégation susvisé prévoit dans son article 7 ainsi que dans l'annexe 7 les modalités de tarification applicables aux usagers de ces parcs de stationnement.

**Rappels des principes de tarification :**

Le contrat prévoit que les tarifs doivent respecter les principes suivants :

- les abonnements résidents sont notablement inférieurs à ceux proposés pour les abonnements non-résidents ;
- la gratuité pour une occupation inférieure à une demi-heure pour les occupations ponctuelles ;
- la tarification perçue par quart d'heure pour l'ensemble des usagers horaires ;
- une tarification spécifique pour véhicule propre peut-être prévue ;
- le stationnement des deux roues non motorisées gratuit.

Par ailleurs, le délégataire s'engage à respecter les tarifs HT maximaux repris dans les grilles tarifaires jointes au contrat.

Il est rappelé pour mémoire que les bases tarifaires arrêtées dans la convention étaient identiques pour les parcs Bourse, Jean-Jaurès et Tourny.

Les tarifs peuvent être révisés annuellement, sur la base des tarifs initiaux auxquels est appliqué un coefficient d'actualisation.

Pour l'année en cours, ce coefficient résultant de l'application de la formule prévue au contrat s'élève à 1,15242504.

### **Les tarifs proposés par la société BP 3000** : (voir document en annexe 1)

Le gestionnaire a présenté une demande de revalorisation des tarifs pour les parcs Bourse, Jean Jaurès, Salinières et Tourny.

Cette revalorisation cible :

- les tarifs horaires jour pour le seul parc Tourny
- les tarifs des seuls abonnements résidents (jour et nuit) de l'ensemble des parcs.

### **Les tarifs horaires (annexe 2)**

La Communauté urbaine de Bordeaux, comme prévu dans les termes du contrat de DSP, se prononce au vu d'une proposition de revalorisation annuelle des tarifs faite par le délégataire.

Ceci étant rappelé, l'augmentation de tarifs horaires du parc Tourny pourrait être acceptée.

Les tarifs NUIT et les tarifs JOUR des parcs Bourse, Jaurès et Salinières restent inchangés.

Seuls les tarifs horaires JOUR du parc Tourny sont modifiés.

Le tarif pour 1 heure reste à 2,20 € TTC. Pour les autres tranches horaires, la hausse des tarifs se situe entre 4,4 % et 20 %.

Les tarifs horaires + longue durée (à partir de 10 heures) sont ceux qui subissent la plus forte augmentation (20 %) mais cette augmentation s'inscrit toutefois dans la limite prévue au contrat.

### **Les tarifs résidents (annexe 3)**

L'augmentation proposée par BP 3000 a pour conséquence d'abaisser la différence de tarification entre les tarifs non résidents et les tarifs résidents. Ces derniers devant être notablement inférieurs aux tarifs non résidents.

Pour mémoire, il convient de souligner que lors de la signature du contrat, l'écart entre les deux types de tarifs était de 50%.

Cette augmentation induirait de fait une pénalisation des abonnés résidents contraire aux principes du PDU et de notre politique communautaire de stationnement.

Il vous est donc proposé de ne pas accepter l'augmentation des tarifs résidents telle qu'envisagée par BP 3000.

**En résumé et en l'attente d'une nouvelle proposition de BP 3000 plus conforme aux orientations de la Communauté urbaine en matière de déplacements et de stationnements, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- **ne pas autoriser l'augmentation des tarifs résidents sur l'ensemble des parcs,**
- **autoriser la société BP 3000 à appliquer les nouveaux tarifs horaires du parc Tourny à compter de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
27 DÉCEMBRE 2005**